

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième (8^e) jour du mois de septembre deux mille vingt (2020) à 19h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Sont présents à la séance :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Six (6) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2020-09-169.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 3 août 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 31 août 2020
 - 3.3. Séance extraordinaire du 2 septembre 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 17 juillet 2020 au 31 août 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Carl Lechasseur-Caron
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Construction Michel Marquis Inc. – Facture #268 concernant un extra pour les travaux de rénovations du Bureau municipal
 - 6.2. Résolution d'appui à la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*
 - 6.3. Programme Nouveau Horizons pour les aînés – Approbation d'un financement de 25 000,00 \$
 - 6.4. InfoDimanche – Facture #311734 concernant la publication d'une offre d'emploi
 - 6.5. Fin du lien d'emploi entre la Municipalité et M. Alex Bossé, animateur du Camp de jour 2020

- 6.6. Bétonnières du Golfe Inc. – Remerciements pour le don de béton au Parc de l'Héritière
- 6.7. Dépôt du *Calcul des bénéfiques du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux*
- 6.8. Assurances collectives – Renouvellement du contrat pour l'année 2020
- 6.9. Félicitation à Mme Maude Lavoie pour avoir remporté une bourse d'étude
- 6.10. Vitalité Économique – Achat d'un espace publicitaire dans le cadre d'un portrait socio-économique de la Municipalité de Cacouna
- 6.11. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup)
- 6.12. Résolution pour les organismes dont le territoire est visé par le projet de service régional animalier
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois d'août 2020
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale (Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)) – Résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués dans le dossier numéro 00029999-1 – 12057 (01) – 2020-06-10-34
 - 8.2. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6576 concernant la réparation du pavage au coin des rues Beaulieu et de la Fabrique
 - 8.3. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6577 concernant la réparation du pavage suite au bris d'aqueduc survenu dans le secteur Est de la route du Patrimoine
 - 8.4. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6578 concernant la réparation du pavage suite au remplacement du ponceau sur le Petit Rang 2
 - 8.5. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6580 concernant la réparation du pavage suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018 sur la rue Sénéchal
 - 8.6. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Dépôt de la soumission reçue pour la réparation de tronçons des rues Saint-Georges et Beaulieu
 - 8.7. Achat d'un compresseur de M. Renaud Côté pour le nouveau garage municipal
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup Inc. – Investigation pour l'écoulement des eaux sur la rue Desjardins
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2020
 - 10.2. Demande de dérogation mineure – 1215, rue du Patrimoine, Cacouna
 - 10.3. Demande de dérogation mineure – 400, rue du Couvent, Cacouna
 - 10.4. Remerciements à M. Jean Guay pour le prêt d'équipements agricoles avant la visite des Fleurons du Québec
 - 10.5. Remerciements à M. Jacques Desjardins et Mme Lizelle Ouellet pour avoir entretenu le Parc de l'Héritière avant la visite des Fleurons du Québec
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2020 (incluant le rapport final du Camp de jour 2020)
 - 11.2. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offerts aux citoyens à l'automne 2020
 - 11.3. Achat de modules de « skatepark » à être installés sur la patinoire en période estivale
 - 11.4. Demande de gratuité – Cours de Cerveau direction
- 12. FINANCES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 5 octobre 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-170.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

2020-09-171.3.2

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

2020-09-172.3.3

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2020-09-173.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 17 juillet 2020 au 31 août 2020 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 17 juillet au 31 août 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 209 697,23 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Carl Lechasseur-Caron

Une correspondance reçue de la part de M. Carl Lechasseur-Caron, le 10 août 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-09-174.6.1

6.1. Construction Michel Marquis Inc. – Facture #268 concernant un extra pour les travaux de rénovations du Bureau municipal

CONSIDÉRANT que l'entreprise Construction Michel Marquis Inc. a été retenue pour effectuer des travaux de rénovations intérieurs et extérieurs sur le Bureau municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés à l'intérieur ont nécessité l'achat de moulures à installer au bas des murs du bureau rénové;

CONSIDÉRANT que ces matériaux n'étaient pas inclus dans la soumission acceptée par la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés à 100 %;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'achat et l'installation de ces matériaux supplémentaires par l'entreprise Construction Michel Marquis Inc.;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 268 au montant total de 129,35 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-175.6.2

6.2. Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN invite le Chef et Conseil de la Municipalité de Cacouna à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appui la **Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

2020-09-176.6.3

6.3. Programme Nouveau Horizons pour les aînés – Approbation d'un financement de 25 000,00 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a procédé au dépôt d'une nouvelle demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette nouvelle demande, le Gouvernement du Canada a approuvé le projet de la Municipalité, et ce, pour un montant total de 25 000,00 \$ devant servir à l'achat de tablettes électroniques destinés aux aînés de notre communauté;

CONSIDÉRANT que des documents doivent être signés par la Municipalité de Cacouna afin de conclure l'entente de financement auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte volontiers l'approbation du financement de 25 000,00 \$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, l'entente (annexe A) entre la Municipalité et le Ministère de l'Emploi et du Développement social ainsi que le formulaire légal pour les signataires autorisés préparé par ledit Ministère.

2020-09-177.6.4

6.4. InfoDimanche – Facture #311734 concernant la publication d'une offre d'emploi

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna est actuellement à la recherche d'une personne afin de combler le poste de secrétaire administrative de direction;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la publication de l'offre d'emploi via le journal InfoDimanche afin que celle-ci soit vue par un maximum de gens potentiellement intéressés;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la facture numéro 311734 du journal InfoDimanche, au montant de 542,69 \$ incluant les taxes applicables, pour la publication de l'offre d'emploi mentionnée ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-178.6.5

6.5. Fin du lien d'emploi entre la Municipalité et M. Alex Bossé, animateur du Camp de jour 2020

CONSIDÉRANT que le lien d'emploi entre M. Alex Bossé, animateur du Camp de jour 2020, et la Municipalité de Cacouna a pris fin le jeudi 20 août 2020;

CONSIDÉRANT que cet employé avait été rencontré par le directeur général ainsi que le technicien en loisirs et culture dès le début de son emploi au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le directeur général et le technicien en loisirs et culture lui avaient demandé de corriger certains comportements jugés inacceptables dans le cadre de cet emploi;

CONSIDÉRANT que très peu d'améliorations ont été constatés suite à cet avertissement;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna ratifie et accepte la décision prise de mettre fin au lien d'emploi entre elle et M. Alex Bossé qui occupait le poste d'animateur du Camp de jour 2020.

2020-09-179.6.6

6.6. Bétonnières du Golfe Inc. – Remerciements pour le don de béton au Parc de l'Héritière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a procédé à l'installation d'un panneau d'indication au Parc de l'Héritière afin de faire la promotion de celui-ci et d'indiquer clairement son emplacement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté l'entreprise Bétonnières du Golfe Inc. afin de couler le béton permettant de maintenir en place le panneau d'indication;

CONSIDÉRANT que la coulée du béton a été réalisée par l'entreprise Bétonnières du Golfe Inc. et que celle-ci a décidé de faire ces travaux gratuitement pour le compte de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna est extrêmement reconnaissante de ce geste posé par l'entreprise Bétonnières du Golfe Inc.

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna remercie chaleureusement l'entreprise Bétonnières du Golfe Inc., ses dirigeants ainsi que ses employés, pour la mise en place du béton, tout à fait gratuitement, au Parc de l'Héritière;

QUE le Conseil de la Municipalité est très reconnaissant du geste posé qui a permis de mettre en valeur le Parc de l'Héritière et ce, tant pour sa population que pour ses visiteurs.

6.7. Dépôt du Calcul des bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux

Dépôt du *Calcul des bénéfices du parc éolien Nicolas-Riou et Roncevaux* démontrant la remise d'un montant de 23 850,75 \$ à la Municipalité de Cacouna pour l'année 2020.

2020-09-180.6.8

6.8. Assurances collectives – Renouvellement du contrat pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le régime d'assurances collectives de la Municipalité de Cacouna, et plus particulièrement le volet concernant les garanties à expérience, viendra à échéance le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de renouvellement a été présentée à la Municipalité, le 28 août dernier, par le cabinet DLM Services Financiers inc.;

CONSIDÉRANT que les coûts et conditions de renouvellement semblent être avantageux, tant pour la Municipalité que ses employés;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les conditions de renouvellement de la police d'assurances collectives numéro 866390, souscrite auprès de Desjardins Assurances, telles que présentées le 28 août dernier par le cabinet DLM Services Financiers inc.;

QUE les nouvelles conditions de cette police, concernant les garanties à expérience, entreront en vigueur dès le 1^{er} octobre 2020, et ce, pour une période de 12 mois;

QUE Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, les documents nécessaires au renouvellement de ladite police d'assurance et qui permettront de donner plein effet à la présente résolution.

2020-09-181.6.9

6.9. Félicitation à Mme Maude Lavoie pour avoir remporté une bourse d'étude

CONSIDÉRANT que Mme Maude Lavoie, jeune citoyenne de Cacouna, s'est vue décerner une bourse d'études d'un montant de 1 000,00 \$ de la Fondation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), dans la catégorie « Soutien financier et persévérance scolaire »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite souligner ce bel accomplissement de la part d'une de ses résidentes;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du Conseil et les administrateurs de la Municipalité de Cacouna félicitent Mme Maude Lavoie pour s'être vue décerner une bourse d'études d'un montant de 1 000,00 \$ de la Fondation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA);

QUE les membres du Conseil et les administrateurs de la Municipalité souhaitent la meilleure des chances à Mme Lavoie pour la poursuite de ses études.

2020-09-182.6.10

6.10. Vitalité Économique – Achat d'un espace publicitaire dans le cadre d'un portrait socio-économique de la Municipalité de Cacouna

CONSIDÉRANT que le magazine Vitalité Économique réalisera un portrait socio-économique de la Municipalité de Cacouna qui sera publié dans la parution de novembre 2020 de cet ouvrage;

CONSIDÉRANT que ce portrait permettra de présenter, promouvoir et mettre en valeur les dernières réalisations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette réalisation est rendue possible grâce au soutien publicitaire accordé par diverses entreprises de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite participer à la publication de cet article par l'achat d'un espace publicitaire aux couleurs de celle-ci;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de contribuer à un espace participatif de cette édition du magazine Vitalité Économique, soit par l'achat d'une publicité de type « double carte » au montant de 550,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que la réalisation du portrait aura été complétée, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-183.6.11

6.11. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup)

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie intervenue entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Antonin, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette entente est la fourniture par la MRC, de services relatifs à la prévention en sécurité incendie, notamment en ce qui a trait à l'inspection des risques élevés et très élevés, à l'évaluation et l'analyse des incidents, incluant la recherche des causes et des circonstances des incendies;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-du-Loup désire conclure une entente de services avec la MRC afin de recevoir une prestation de services similaire à ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup et comme intervenantes les municipalités de Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Antonin, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix couvrant la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce Conseil :

- 1) accepte le contenu de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup) avec son annexe;

- 2) autorise la Mairesse, Mme Ghislaine Daris, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Félix Bérubé, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie (desserte de la Ville de Rivière-du-Loup) à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup.

2020-09-184.6.12

6.12. Résolution pour les organismes dont le territoire est visé par le projet de service régional animalier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix désirent présenter un projet de service régional animalier dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna s'engage à participer au projet de service régional animalier et à assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le Conseil nomme la MRC de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport du mois d'août 2020

Dépôt du rapport du service incendie du mois d'août 2020 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

8. TRAVAUX PUBLICS

2020-09-185.8.1

8.1. Programme d'aide à la voirie locale (Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)) – Résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués dans le dossier numéro 00029999-1 – 12057 (01) – 2020-06-10-34

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna approuve les dépenses d'un montant de 19 281,32 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2020-09-186.8.2

8.2. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6576 concernant la réparation du pavage au coin des rues Beaulieu et de la Fabrique

CONSIDÉRANT que le pavage du coin des rues Beaulieu et de la Fabrique devait être refait suite à un raccordement au réseau d'aqueduc permettant d'alimenter le nouveau développement domiciliaire réalisé par l'entreprise Excavation Bourgoin & Dickner Inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du pavage ont maintenant été réalisés par l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 6576 due à l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc., au montant de 3 794,18 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Cacouna procède à la facturation de 50 % du montant total de cette facture à l'entreprise Excavations Bourgoin et Dickner Inc., soit un montant de 1 897,09 \$, le tout tel que convenu avec cette dernière;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-187.8.3

8.3. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6577 concernant la réparation du pavage suite au bris d'aqueduc survenu dans le secteur Est de la route du Patrimoine

CONSIDÉRANT que le pavage d'un tronçon de la route du Patrimoine devait être refait suite au bris d'aqueduc survenu le 29 juin 2020 et ayant endommagé de façon importante la chaussée dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du pavage ont maintenant été réalisés par l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 6577 due à l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc., au montant de 4 909,43 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-188.8.4

8.4. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6578 concernant la réparation du pavage suite au remplacement du ponceau sur le Petit Rang 2

CONSIDÉRANT que le pavage d'un tronçon du Petit Rang 2 devait être refait suite au remplacement d'un ponceau dans le secteur ayant obligé l'enlèvement de la chaussée à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du pavage ont maintenant été réalisés par l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 6578 due à l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc., au montant de 4 989,92 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-189.8.5

8.5. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Facture #6580 concernant la réparation du pavage suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018 sur la rue Sénéchal

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage ont été réalisés sur la rue Sénéchal (Ouest) afin de réparer le secteur endommagé par la tempête survenue au mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT que ces travaux avaient été autorisés par l'adoption de la résolution numéro 2020-06-119.8.3 par les membres du Conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'au moment d'entreprendre les travaux dans ce secteur, il a été jugé par le Service des travaux publics qu'il était préférable de prolonger la longueur du pavage effectué afin que la réparation puisse se faire dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du pavage ont maintenant été réalisés par l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient nécessaires afin d'assurer la pérennité de ce tronçon ainsi que la sécurité des usagers du réseau routier de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 6580 due à l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc., au montant de 3 812,57 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-190.8.6

8.6. Pavage Réparations Francoeur Inc. – Dépôt de la soumission reçue pour la réparation de tronçons des rues Saint-Georges et Beaulieu

CONSIDÉRANT que le pavage de tronçons des rues Saint-Georges et Beaulieu doit être refait puisqu'il a été endommagé au fil du temps par la circulation des véhicules routiers à ces endroits;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc. au montant de 2 800,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise Pavage Réparations Francoeur Inc. au montant de 2 800,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été effectués, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-191.8.7

8.7. Achat d'un compresseur de M. Renaud Côté pour le nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna s'est portée acquéreur de la propriété située au 1012, route du Patrimoine, afin d'en faire le garage municipal destiné au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que cette propriété dispose de divers équipement afin de la rendre la plus fonctionnelle possible;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se porter acquéreur d'un compresseur à air déjà installé dans la propriété;

Il est proposé par Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat du compresseur à air mentionné ci-dessus auprès de M. Renaud Côté, et ce, pour un montant total de 400,00 \$, incluant les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que la facture aura été reçue, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-09-192.9.1

9.1. Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup Inc. – Investigation pour l'écoulement des eaux sur la rue Desjardins

CONSIDÉRANT les événements survenus l'hiver dernier dans le secteur de la rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que ces événements consistaient en un écoulement des eaux anormal et abondant sur la chaussée de la rue Desjardins;

CONSIDÉRANT que les conseillers juridiques de la Municipalité ont fortement suggéré à cette dernière de procéder à des travaux d'investigation afin de cibler la cause et l'endroit exact de ce problème;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER) afin d'investiguer davantage sur les causes probables de cet important écoulement d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite assurer la sécurité des résidents de ce secteur et éviter qu'une telle situation se produise lors de la prochaine saison hivernale;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER) au montant de 2 253,51 \$, incluant les taxes applicables, et ce, afin d'investiguer le problème d'écoulement des eaux décrit aux présentes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux d'investigation ainsi que le rapport final auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2020

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois d'août 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2020-09-193.10.2

10.2. Demande de dérogation mineure – 1215, rue du Patrimoine, Cacouna

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le propriétaire de la résidence afin de rendre conforme la localisation de la résidence sise à cette adresse et située à 9,57 mètres de l'emprise de la rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT que la position de cette résidence soulève la problématique suivante, savoir :

- La marge de recul avant prescrite au cahier de spécifications, dans la zone 90-CH, est de 10,00 mètres. La localisation de la résidence n'est donc pas conforme au Règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiments a été saisi d'une demande de dérogation mineure devant autoriser ou refuser la position actuelle de la propriété sur le terrain sur lequel elle repose;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une telle demande doit être préalablement évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fera ses recommandations auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le tout a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme et qu'à la lumière des faits et arguments évoqués par le demandeur, dans une décision prise à l'unanimité d'entre eux, les membres en viennent à émettre les recommandations suivantes au Conseil municipal :

- Après l'analyse des quatre critères qui permettent d'accepter ou de refuser la demande de dérogation mineure, ils sont d'avis que **celle-ci devrait être acceptée dans son ensemble**;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna fasse siennes des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre conforme la position actuelle de la résidence laquelle est située à 9,57 mètres de l'emprise de la rue du Patrimoine.

2020-09-194.10.3

10.3. Demande de dérogation mineure – 400, rue du Couvent, Cacouna

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le propriétaire de l'immeuble afin de rendre conforme la localisation d'un conteneur situé au sud de la propriété en question;

CONSIDÉRANT que la position de ce conteneur soulève la problématique suivante, savoir :

- Le conteneur serait situé à une distance de 1,00 mètre de la ligne séparative alors que la marge de recul latérale minimale prescrite au *Règlement de zonage* est de 2 mètres, le tout tel que prévu à l'article 7.4.2.1 dudit règlement ainsi qu'au cahier de spécifications;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiments a été saisi d'une demande de dérogation mineure devant autoriser ou refuser la position actuelle du conteneur sur cette propriété;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une telle demande doit être préalablement évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fera ses recommandations auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le tout a été soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme et qu'à la lumière des faits et arguments évoqués par le demandeur, dans une décision prise à l'unanimité d'entre eux, les membres en viennent à émettre les recommandations suivantes au Conseil municipal :

- Après l'analyse des quatre critères qui permettent d'accepter ou de refuser la demande de dérogation mineure, ils sont d'avis que **celle-ci devrait être acceptée dans son ensemble**;
- Toutefois, les membres du CCU mentionnent également que **cette acceptation devrait être sujette aux conditions suivantes** :
 - Le Comité souhaiterait fortement que l'aspect extérieur du conteneur soit restauré afin de le remettre dans son état original et de conserver une couleur uniforme sur l'ensemble de ses surfaces, le tout conformément aux dispositions de l'article 2.3 du Règlement de construction actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna fasse siennes des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre conforme la position actuelle du conteneur situé à une distance de 1,00 mètre de la ligne séparative;

QUE l'acceptation de cette dérogation mineure est **sujette aux conditions élaborées par le CCU et énumérées dans la présente résolution.**

2020-09-195.10.4

10.4. Remerciements à M. Jean Guay pour le prêt d'équipements agricoles avant la visite des Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT que M. Jean Guay, résident de la Municipalité de Cacouna, a accepté de prêter un tracteur ainsi qu'une remorque agricole antiques pour l'embellissement du terrain situé au Nord de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT que M. Guay a procédé volontiers au prêt de ces équipements afin d'améliorer l'apparence de cette partie de terrain avant la visite des classificateurs des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna est extrêmement reconnaissante de ce geste posé par M. Guay;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna remercie chaleureusement M. Jean Guay pour le prêt de ses équipements agricoles antiques ayant servi à embellir le terrain situé au Nord de l'Édifice municipal;

QUE le Conseil de la Municipalité est très reconnaissant du geste posé qui a permis de mettre en valeur cette partie de terrain municipale avant la visite des classificateurs des Fleurons du Québec.

2020-09-196.10.5

10.5. Remerciements à M. Jacques Desjardins et Mme Lizelle Ouellet pour avoir entretenu le Parc de l'Héritière avant la visite des Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT que M. Jacques Desjardins et Mme Lizelle Ouellet, résidents de la Municipalité de Cacouna, ont effectué bénévolement l'entretien du Parc de l'Héritière et de ses diverses installations tout au long de la période estivale;

CONSIDÉRANT que M. Desjardins et Mme Ouellet ont permis de conserver le parc dans un état impeccable avant la visite des classificateurs des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce parc a également permis d'attirer une panoplie de touristes, familles et vacanciers tout au long de l'été

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna est extrêmement reconnaissante de ce geste posé par M. Desjardins et Mme Ouellet;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna remercie chaleureusement M. Jacques Desjardins et Mme Lizelle Ouellet, pour avoir effectué bénévolement l'entretien du Parc de l'Héritière et de ses diverses installations tout au long de la saison estivale;

QUE le Conseil de la Municipalité est très reconnaissant du geste posé qui a permis de mettre en valeur le Parc de l'Héritière et ses diverses installations avant la visite des classificateurs des Fleurons du Québec.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2020 (incluant le rapport final du Camp de jour 2020)

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois d'août 2020 (incluant le rapport final du Camp de jour 2020) est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2020-09-197.11.2

11.2. Approbation des contrats pour la dispense de divers cours offerts aux citoyens à l'automne 2020

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir divers cours aux citoyens de la Municipalité de Cacouna, il est essentiel que des contrats de travail interviennent entre les enseignants dispensant ces cours et les Loisirs Kakou;

CONSIDÉRANT que les cours dispensés à l'automne 2020 sont les suivants :

- Entraînement circuit 1.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 2.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 3.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Entraînement circuit 4.0 donné par Mme Valérie Gosselin;
- Équilibre et maintien donné par M. Éric Gagnon;

- Zumba Enfants donné par Mme Patricia Garcia;
- Zumba donné par Mme Patricia Garcia;
- Shin-Ryu Kobudo donné par M. Denis Boucher;
- Karaté Kempo donné par M. Denis Boucher;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Cédric Soucy, technicien en loisirs, soit autorisé à signer l'ensemble des contrats de travail mentionnés à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements prévus dans les contrats de travail de chacun des enseignants à titre de rémunération pour la dispense de ces cours, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-198.11.3

11.3. Achat de modules de « skatepark » à être installés sur la patinoire en période estivale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite mettre à la disposition de sa population des modules de « skatepark » afin de permettre la pratique de divers sports nécessitant ces installations;

CONSIDÉRANT que ces modules seront installés sur la dalle de béton de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges lors des saisons estivales;

CONSIDÉRANT que plusieurs activités en lien avec le Service des loisirs de la Municipalité n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le budget accordé au Service des loisirs de la Municipalité permet l'achat de ces modules suite à l'annulation de plusieurs activités;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 8801960 reçue de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus Inc.;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission numéro 8801960 reçue de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus Inc. pour l'achat de trois (3) modules de « skatepark », et ce, pour un montant total de 8 971,50 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les modules auront été reçus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-09-199.11.4

11.4. Demande de gratuité – Cours de Cerveau direction

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité de la part du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup a été reçue par la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que cette demande de gratuité concerne la location, à titre gratuit, de la Salle municipale afin d'offrir des Cours de cerveau direction à la population les jeudis après-midi, de 13h30 à 15h30, du 24 septembre 2020 au 1^{er} avril 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que depuis près de quatre (4) ans cette activité est un succès dans la Municipalité, puisque plus de quinze (15) personnes participent à chaque séance;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de louer, à titre gratuit, la Salle municipale (ou tout autre salle convenable) au Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup afin qu'il puisse dispenser les Cours de cerveau direction à la population les jeudis après-midi, de 13h30 à 15h30, du 24 septembre 2020 au 1^{er} avril 2021 inclusivement;

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce que les mesures sanitaires en lien avec la pandémie due à la COVID-19 puissent être respectées;

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce que le Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup assume les coûts désinfection sanitaire du local prêté au montant de 50,00 \$, et ce, après chaque cours donné dans la salle en question;

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce qu'une salle convenable soit disponible pour la dispense des cours aux périodes demandées.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 5 octobre 2020 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-200.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 21h01 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier
